



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 11 mars 2021**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	Mmes	Ania Schwab	présidente
		Valérie Sella	vice-présidente
	M.	Yannick Dupraz	secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Chloé Bourgeois, Caroline Desbiolles, Simona Korff, Line Müller, Paola Sanz Velasco	
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, Christophe Berthelet, Enrico Castelli, Fabien Gillioz, David-Peter Le, Stéphane Morand, Olivier Zahnd	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	M.	José Burgos	Conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'état d'avancement de l'extension de l'école par le consortium MUE-Architech
2. Présentation d'une proposition citoyenne pour l'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment du XIX^e attenant à la nouvelle école
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de l'Exécutif
6. Projets de délibérations :
 - **01-2021** : Projets des plans de sites du hameau de Monniaz, plan n° 30077-523, et des hameaux du Petit et Grand Sionnet, plan n° 30075-523-525, sur les communes de Jussy et Meinier
 - **02-2021** : Projets de modification des limites de zones du hameau de Monniaz, n° 30078-523, et des hameaux du Petit et Grand Sionnet, n° 30076-523-525, sur les communes de Jussy et Meinier
7. Rapports des commissions
8. Rapports des représentants au sein des commissions externes
9. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15 et annonce les personnes excusées.

1. Présentation de l'état d'avancement de l'extension de l'école par le consortium MUE-Architech

La Présidente souhaite la bienvenue à Frank Herbert, Julio Lopez et Arnaud Schelstraete, qui vont faire une brève présentation de l'état d'avancement de l'extension de l'école.

Arnaud Schelstraete projette plusieurs photographies de l'intérieur du bâtiment, où les travaux de finition sont en cours (les menuiseries ont été posées, les sols réalisés sur les trois étages). La transparence et la luminosité de l'intérieur de l'école sont appréciées. Les travaux d'installation du mobilier, qui est assez conséquent dans les classes, commenceront bientôt. Les travaux d'aménagement du préau ont démarré ; 6 arbres ont été plantés hier (sur 14 prévus). Le sol du préau sera réalisé fin juin/début juillet (enrobés à base de résine sans bitume ; le rendu plus clair et les arbres plantés réduiront les potentiels effets d'îlots de chaleur dans le préau). Pour terminer, il montre le plan des aménagements extérieurs qui avaient déjà été présentés au Conseil municipal en rappelant brièvement les éléments prévus.

Frank Herbert annonce que le coût probable au 11.3.2021 est de Fr. 13'500'000 TTC (crédit de construction voté : Fr. 13'800'000 TTC). Ce montant est consolidé avec 96 % des retours de soumissions. Le consortium attend encore les retours d'offres sur le mobilier. Un montant de Fr. 300'000 est encore disponible dans le poste « divers et imprévus ». La situation financière est donc saine et le planning est, malgré la période Covid-19, respecté pour la rentrée scolaire 2021. Les aménagements intérieurs et extérieurs se poursuivront sur l'été et quelques plantations se feront encore cet automne.

Coranda Pierrehumbert ajoute que les zones de dépose-minute le long de la route de La-Repentance seront délimitées par une barrière végétale naturelle (plutôt que par des structures métalliques) qui dissuadera les enfants d'aller sur la route.

Yannick Dupraz reste perplexe par rapport à la pose d'un parquet sur un chauffage au sol. Pour obtenir les mêmes performances, il faudra augmenter la température de l'eau. Il n'arrive pas à comprendre cela pour un bâtiment Minergie.

Le Maire félicite les mandataires et les remercie pour tout le travail qu'ils ont fait pendant ces deux ans et qu'ils mèneront à terme de la meilleure des façons possible pour la plus grande satisfaction des autorités communales. Frank Herbert, Julio Lopez et Arnaud Schelstraete ont vraiment apporté une touche de qualité chacun dans ses domaines respectifs. Le projet que la Commune a vu émerger et dont la construction arrive à terme correspond, à tous les niveaux et même plus, à ce que la Commune attendait.

Les mandataires sont de qualité et, comme ils l'ont démontré, les coûts sont vraiment respectés. Arriver en plus à boucler ce chantier avec des économies sur le crédit voté, on peut difficilement rêver mieux.

Les élus auront la possibilité de visiter cette école. Il rappelle que l'inauguration est fixée au 4.9.2021 ; la présence de chacun sera souhaitée.

L'assemblée applaudit les mandataires et les libère.

Départ de Frank Herbert, Julio Lopez et Arnaud Schelstraete.

Ania Schwab passe la présidence à Valérie Sella pour le point 2 de l'ordre du jour.

2. Présentation d'une proposition citoyenne pour l'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment du XIX^e attenant à la nouvelle école

Avant de passer la parole à Ania Schwab et Sylvie Barbat pour leur présentation, **le Maire** explique brièvement le contexte. Les concernées étaient déjà venues lui parler de ce projet lors de la précédente législature. Puis elles sont revenues à l'automne 2020, afin de voir si la Commune était toujours intéressée par ce genre de projet. Pour avancer de manière démocratique, Coranda Pierrehumbert et lui-même ont proposé aux porteuses de ce projet de rencontrer les commissions BARA et COSC en vue d'estimer les intérêts collatéraux de leur proposition. **Le Maire** reviendra par la suite sur les avantages que les habitants de la Commune pourraient en tirer.

Sylvie Barbat indique tout d'abord que la présentation de ce soir est un projet qu'Ania et elle ont imaginé, pensé et affiné durant ces trois dernières années. Cette proposition pourrait voir le jour dans les anciens locaux du jardin d'enfants.

Ania Schwab ajoute qu'avec la fermeture du café-restaurant de la Tour, puis du Pommier garni, il leur semblait important de conserver un lieu de rencontre et de convivialité dans le village. Face à l'apparition de nouveaux modes de travail, et d'une réelle demande de bureaux partagés en campagne, c'est tout naturellement qu'elles ont étoffé leur concept.

En 2018, conscientes des enjeux communaux après l'annonce de la fermeture probable de l'office postal, elles ont voulu associer à cela le besoin de la Commune et de ses habitants de garder un point Poste. Dès lors, leur projet intergénérationnel, sociétal et au service de la communauté a pris forme.

Sylvie Barbat présente le concept :

Pourquoi des crêpes ?

- Tout d'abord pour leur simplicité et leurs diversités possibles. Elles seront réalisées avec des produits locaux et régionaux.
- Souvent associées à l'enfance, elles rappellent des souvenirs et réunissent toutes les générations.
- Pour finir, cette crêperie n'entrera pas en concurrence avec les autres établissements. Ce sera un concept unique dans la région et les horaires seront familiaux.

Point Poste :

- Grâce à cet établissement, la Commune continuera à bénéficier des services postaux (envoi de lettres et colis, retrait des envois, paiement de factures, retraits d'argent limités). Les heures d'ouverture seront similaires à la crêperie.

Coworking :

C'est la bonne alternative pour conjuguer une activité professionnelle riche et une vie de famille intense. Son emplacement et son accessibilité (transports en commun, parking du Chat) permettront de réduire les impacts de la mobilité. Chaque personne en quête d'interactions sociales et professionnelles pourra y travailler, boire un café et se restaurer.

Les trois éléments de ce concept, bien que différents, ont un point commun : l'échange et le partage.

Ania Schwab cite les points forts de ce projet :

- L'originalité du concept.
- Son emplacement géographique : prolongement du centre du village, proximité de l'école, de la salle communale, de la galerie, de l'arrêt de bus...
- Partenariat Poste : maintenir ce service dans le village est non seulement important pour consolider le lien social, mais c'est également un service essentiel qui sera offert à la communauté.
- Collaborations possibles avec la galerie d'exposition *le Coin du Centre* (vernissages...)
- Gestion coworking.

Le Maire précise que ce dernier axe du concept a évolué, au fil des discussions avec l'Exécutif, débouchant sur l'utilisation de l'ancienne salle des maîtres comme salle de coworking. Cet espace pourrait être mis à disposition et géré par la crêperie, la journée, tout en accueillant diverses activités communales, le soir. Une option gagnant/gagnant, car permettant de faire des offres intéressantes aux habitants tout en créant des interactions avec la crêperie.

La crêperie pourrait également devenir une zone tampon utile pour *le Coin du Centre*, relève **Coranda Pierrehumbert**, car permettant à la fois de gagner des murs d'exposition et d'offrir un espace aménagé pour les vernissages et autres événements. D'autres partenariats sont envisagés avec la crêperie (organisation de visites d'élèves à la galerie, mise en place d'ateliers avec certains artistes, etc.).

Le Maire ajoute qu'au vu des discussions avec les représentants de la Poste Suisse SA, la seule opportunité qui s'offre à la Commune pour échapper à la Poste à domicile serait de créer un espace pouvant accueillir une filiale en partenariat. Ces prestations ne pourraient pas être assurées par la Mairie, car cela signifierait un transfert de charges. Et *le Coin meynite* n'est pas intéressé par une filiale en partenariat.

L'Exécutif a donc évoqué cette possibilité avec Ania Schwab et Sylvie Barbat. Celles-ci sont en pleine réflexion et intéressées. Elles rencontreront prochainement les représentants de la Poste Suisse SA afin de bien comprendre le concept.

Voilà donc l'alternative vers laquelle part la Commune afin d'éviter la Poste à domicile pour ses habitants. Il y aurait là une dynamique gagnant/gagnant, répète **le Maire**. Le coworking, la galerie, la poste et la crêperie offriraient des synergies intéressantes, ainsi qu'une ouverture sur l'autre côté du village.

Des modifications seront à faire à l'intérieur du bâtiment du XIX^e. Celui-ci ayant une valeur patrimoniale, les préavis favorables de différents services (monuments et sites, sécurité, etc.) seront nécessaires. Mais si le Conseil municipal démontre ce soir un intérêt pour le projet d'Ania Schwab et de Sylvie Barbat en décidant de suivre l'Exécutif, celui-ci pourra aller de l'avant.

La question du coworking circule depuis un certain temps déjà dans la région d'Arve et Lac, ajoute **Coranda Pierrehumbert**. Et depuis le début du semi-confinement, la Mairie a reçu plusieurs demandes d'habitants qui ne pouvaient pas travailler à domicile et cherchaient une solution de proximité. Ce projet offrirait à la population et à la région une ressource allant dans le sens d'une diminution des transports.

Enrico Castelli trouve ce projet excellent et très pertinent. Très souvent, lorsqu'une commune attribue des espaces pour des usages commerciaux, la décision est du ressort de l'Exécutif. S'il trouve très bien d'ouvrir le débat, il y a pour sa part un mélange de genres entre une activité commerciale et une activité citoyenne qui pourrait peut-être en surprendre certains. Sans remettre en question la qualité du projet, y a-t-il eu d'autres idées, appels d'offres, candidatures ? Quant aux coûts d'investissement et de fonctionnement, comment seront-ils pris en charge ? Pour le reste, il trouve que cet excellent projet mérite d'être soutenu.

Le Maire indique qu'il y a toujours différentes façons de fonctionner, dans une commune. Parfois des habitants amènent un projet, parfois la Commune identifie un besoin et fait un appel d'offres. Là, Ania Schwab et Sylvie Barbat sont venues très en amont évoquer un futur changement d'affectation de ce local. Et il s'est peu à peu rendu compte qu'il y avait un réel intérêt avec ce projet.

Celui-ci s'est construit et a pris du sens petit à petit. Si le processus suivi par l'Exécutif peut surprendre, il est néanmoins légitime. Concernant les aspects financiers, un certain nombre de travaux seront à entreprendre dans ce bâtiment. La Commune pourra entrer en matière sur ce qui lui appartient, mais les aménagements, mobiliers et autres équipements spécifiques liés aux futures activités de la crêperie seront à la charge d'Ania Schwab et Sylvie Barbat.

Sur une question de **Fabien Gillioz**, **le Maire** précise que ce projet fera sans doute l'objet d'un crédit d'investissement raisonnable qui ne sera pas inclus dans le budget de la nouvelle école.

Stéphane Morand demande s'il ne serait pas possible de discuter avec la population, qui a peut-être d'autres besoins, comme des salles de réunions pour les collectifs ou les associations.

Le Maire rappelle que la Commune mettra un certain nombre d'espaces à disposition des sociétés locales, associations et collectifs, dédiés en fonction d'utilisations régulières. Le projet de nouvelle école comprend deux salles de sociétés équipées d'armoires, au sous-sol, et deux salles pour le parascolaire. Et deux autres seront à disposition dans le bâtiment du XIX^e. La Commune pourra répartir tous ces espaces en répondant à des demandes diverses et variées.

Christophe Berthelet souligne qu'Ania Schwab et Sylvie Barbat ont pour objectif de créer une entreprise ; elles ne seront pas gérantes de la Commune, mais locataires.

Sur une question de **Yannick Dupraz**, **le Maire** indique que la salle du 1^{er} étage sera dédiée au coworking durant les heures d'ouverture de la crêperie. D'autres activités pourront se dérouler dans cette salle, le soir.

Boris Aellen, qui est convaincu par le projet d'Ania Schwab et de Sylvie Barbat car celui-ci répond aux besoins de la Commune, se déclare mal à l'aise sur la façon de faire. Lancer un appel d'offres et un concours conférerait plus de force à ce projet qui serait sans doute le meilleur. Le fait que ces locaux seront vides dans quelques mois doit être protocolé, afin que les habitants en soient informés et puissent éventuellement envoyer des projets.

Ce n'est pas cette manière de faire que l'Exécutif a choisie, rappelle **le Maire** qui trouverait dommage de tout recommencer à ce stade-là. En effet, le processus est bien avancé et a été bien accueilli par les commissions concernées. S'il comprend et respecte l'avis de Boris Aellen, remettre tout sur la table ferait perdre du temps, de l'énergie et un concept qui a l'air de tenir la route.

Ania Schwab précise que ce projet existe depuis un peu plus de trois ans. Les concernées ont cherché un lieu où s'installer, comme n'importe quel entrepreneur, qu'il soit élu ou pas. Ce projet sera dorénavant public, car figurant dans le présent procès-verbal. De plus, la construction de la nouvelle école devrait permettre de libérer des locaux.

Cela ne semble pas logique à **Boris Aellen** qui relève que si l'on construit une nouvelle école, c'est que l'on a besoin de place.

Sylvie Barbat souligne que leur qualité de Conseillères municipales ne dérange ni Ania Schwab ni elle, comme elle l'a déjà dit en commission. Quoi qu'il en soit, quelqu'un prétendra à un moment ou un autre que leur qualité d'élues aura joué en leur faveur, ce qui aurait aussi été le cas dans le cadre d'un appel d'offres. Elles n'ont donc aucun souci par rapport à cela. Bien que la future disponibilité de ces locaux n'ait pas figuré dans les procès-verbaux, une personne qui n'est pas Conseillère municipale a tout de même proposé une épicerie associative, un projet qui n'a pas abouti.

Selon **Boris Aellen**, la meilleure manière de s'insérer avec ce projet serait de le faire publiquement.

Ania Schwab ajoute que leur qualité d'élues les a poussées à réfléchir sur un projet complet et à se sentir plus concernées, comme par rapport à la filiale postale.

Selon **Simona Korff**, on voit qu'il s'agit d'un projet qui a été réfléchi depuis longtemps. Elle rejoint un peu les propos de Boris Aellen, à savoir que, quelle que soit la démarche choisie, la transparence est essentielle. Ania Schwab et Sylvie Barbat ont pu commencer à monter ce projet il y a trois ans parce qu'elles savaient que des locaux se libéreraient probablement.

Ania Schwab indique que la réflexion a débuté suite à la fermeture du Pommier garni, un établissement qu'elles ont un temps envisagé de reprendre.

Cette question doit bien être clarifiée, souligne **Simona Korff**. En effet, certains habitants pourraient regretter de ne pas avoir eu plus tôt connaissance de cette opportunité. L'ultra transparence doit être de mise par rapport à leurs qualités de citoyennes et d'élues.

Coranda Pierrehumbert rappelle que la Mairie reçoit de nombreuses propositions spontanées et variées. Les habitants qui ont de vrais projets n'hésitent jamais à contacter la Commune ou à solliciter des salles. Ce projet-là répond vraiment à un certain nombre de besoins de la Commune, ce qui fait sa différence.

Christophe Berthelet souligne que l'on a demandé encore plus à Ania Schwab et Sylvie Barbat qu'aux autres citoyens. En effet, aucun autre habitant ayant sollicité des locaux n'est venu, à la demande de l'Exécutif, présenter son dossier devant deux commissions.

Paola Sanz Velasco, qui a fait partie de ce projet au début, trouve important de rappeler l'historique. En effet, Ania Schwab, Sylvie Barbat et elle-même ont tout d'abord proposé de reprendre le Pommier garni ; leur projet n'a pas été retenu. Elle souligne que la réflexion s'est poursuivie pendant trois ans, durant lesquels elles ont continué à chercher un lieu adéquat. Elles ont également discuté depuis le début de cette question de double casquette et n'étaient pas informées de la future disponibilité des locaux dont il est question maintenant, même si cet

endroit paraissait idéal, car permettant de créer des synergies avec la galerie tout en accueillant les familles.

En tant que Conseillères municipales, Ania Schwab et Sylvie Barbat sont sans doute les mieux placées pour connaître les besoins de Meinier, relève **Simona Korff**. Mais il ne faudrait pas qu'un projet aussi génial soit remis en question pour une question de transparence.

Après une remarque de **Marc Jaquet** sur la nécessité de ne pas refaire ici tout l'historique de ce projet, **David-Peter Le** salue le fait qu'Ania Schwab et Sylvie Barbat reprennent la Poste, personne ne s'étant bousculé au portillon. Cette initiative rendra service à plein de gens, dans la Commune.

Fabien Gillioz relève que l'intérêt public (faire revivre la Poste) s'est greffé sur l'idée d'ouvrir une crêperie (intérêt privé). Ce projet est un mix entre activité commerciale privée et intérêt public.

Le Maire mentionne qu'un procès-verbal du Conseil municipal relatait déjà, en 2016, que le bâtiment du XIX^e serait, après la construction de l'école, réaffecté pour des activités culturelles communales. N'importe qui aurait pu se manifester à ce moment-là. De plus, cette salle n'est plus affectée à des classes depuis des décennies, hormis ces deux dernières années, pour éviter de mettre les élèves dans des containers. La nouvelle école a été étudiée afin d'accueillir des classes supplémentaires pour les vingt-cinq prochaines années.

Ainsi que le parascolaire, qui avait aussi besoin d'espaces, conclut **Coranda Pierrehumbert**.

Le Maire propose à Ania Schwab et Sylvie Barbat de quitter la salle le temps que le Conseil municipal procède à un sondage d'intentions sous forme d'un vote de principe, d'autant que la Poste attend aussi une réponse de la Commune.

La Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil vote et accepte à l'unanimité par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, sur 14 Conseillers municipaux présents, que l'Exécutif aille de l'avant dans ce projet de crêperie.

Ania Schwab et Sylvie Barbat réintègrent la salle et sont chaleureusement applaudies une fois les résultats du vote annoncés.

Valérie Sella rend la présidence à Ania Schwab.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020

Paola Sanz Velasco fait part d'une correction. Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

4. Communications du Bureau du Conseil

La Présidente indique que les Conseillers municipaux ont fait parvenir deux demandes au Bureau. Celles-ci seront traitées sous le point « Divers », annonce-t-elle en remerciant par avance les élus de faire preuve de concision à ce moment-là.

5. Communications de l'Exécutif

a) La Poste

Le Maire résume la séance qui a eu lieu le 2.2.2021 avec les représentants de La Poste Suisse SA. Cette séance a été difficile, car l'Exécutif a appris que ce serait la dernière avant la décision définitive de fermer l'office de Meinier. Les autorités ont annoncé qu'elles renonçaient à se battre avec leurs interlocuteurs pour maintenir cet office, mais qu'elles voulaient commencer seulement dès cet instant les négociations par rapport à la suite à offrir à l'avenir postal de Meinier (Poste à domicile ou filiale en partenariat). La discussion sera reprise le 6.5.2021. Dans cet intervalle, Ania Schwab et Sylvie Barbat prendront contact avec la Poste et décideront de reprendre ou pas une filiale en partenariat.

Les représentants de la Poste ont donc accepté de poursuivre le processus, la Commune cherchant une solution pour eux. Ils ont été informés que la crêperie ne pourrait sans doute pas ouvrir avant début 2022, mais ont accepté d'entrer en discussion sur ce projet.

Entre-temps M. Dandrès, un Conseiller national qui avait essayé de défendre l'office postal de Chêne-Bougeries, s'est engouffré dans la brèche et a proposé une motion à faire signer par ses pairs genevois pour la transmettre au Conseil fédéral, afin de sensibiliser celui-ci au fait que la Poste ferme des offices dans les campagnes alors que les communes alentour en ont besoin. M. Dandrès n'a malheureusement pas pu assister à cette séance, car il est tombé malade juste avant.

b) FITIAP (Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie)

5 candidats s'étant présentés pour 6 places, **Coranda Pierrehumbert** a proposé François Müller comme 6^{ème} représentant de Meinier, ce que la FITIAP a accepté.

c) Collectif et jardins familiaux

Le Maire trouve très intéressant que le collectif citoyen « Agir pour la vie » se soit adressé à la Commune avec des propositions concrètes (aînés, écoles, etc.). L'Exécutif trouverait pertinent de développer des synergies et de créer toutes sortes de collaborations avec eux. Le seul problème, c'est que la Commune n'aura jamais la possibilité de créer une infrastructure solide ; en effet, le canton ne donnera pas l'autorisation en zone agricole. Un espace communal pourrait en revanche être mis à disposition pour les réunions du collectif. Ce projet restera en suspens tant que les jardins familiaux n'auront pas pu être déplacés. Le collectif, qui proposait de reprendre aussi la gestion complète des jardins familiaux, aurait besoin de 3'000 m² pour ses activités.

d) Déplacement des jardins familiaux

La Commune a réécrit à l'État afin de compléter le dossier initial avec des arguments démontrant qu'il n'y a pas d'autres solutions que le déplacement des jardins familiaux, qui répondent à un réel besoin de la population. Toutes les autres parcelles proposées par le canton n'offrent pas la surface requise pour ces activités.

e) Statuts du SIS (Service d'incendie et de secours)

La gouvernance, qui était prévue de longue date, a été validée par l'ACG (Association des communes genevoises) au niveau des statuts. Le SIS, qui était jusqu'à présent géré par la ville de Genève, sera repris par les magistrats communaux sous la présidence d'un magistrat de

la ville de Genève. Cette gouvernance aura un coût, mais elle permettra aux communes de monter en puissance dans la responsabilité des SPP (sapeurs-pompiers professionnels), puis des SPV (sapeurs-pompiers volontaires).

f) Sapeurs-pompiers volontaires

Un nouveau véhicule de piquet a été commandé par le groupement (Meinier, Gy, Jussy, Presinge et Puplinge) ; le modèle a été sélectionné par les commandants de compagnie. Puplinge, qui avait une trésorerie à disposition, facturera chaque année l'amortissement aux communes (environ Fr. 2'500.-).

g) Gardes auxiliaires des récoltes

Les communes de la Seymaz recrutent deux gardes auxiliaires afin de réduire les incivilités dans cette belle région. Le tous-ménages sera dans les boîtes aux lettres la semaine prochaine.

h) Technicien de surface

La Commune va engager un technicien de surface à 50 % en vue de seconder l'équipe pour la nouvelle école. 11 offres sont parvenues à ce jour à la Mairie.

i) Chocolats de Noël

Le Maire remercie les élus pour cette initiative. Tant la carte de vœux que les chocolats ont été appréciés par un maximum d'habitants et la Mairie a reçu un nombre incroyable de remerciements.

j) Cartes journalières CFF

Comme récemment annoncé dans la Tribune de Genève, les CFF envisagent de supprimer les cartes journalières à la fin 2023. Un grand nombre de communes se manifestent par voie de résolutions, car ces cartes sont très appréciées par la population, particulièrement par les aînés qui peuvent voyager en Suisse à des coûts raisonnables. L'Exécutif proposera le vote d'une résolution lors de la prochaine séance du Conseil municipal afin que les cartes journalières puissent être maintenues à un horizon plus large.

k) CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

Un processus important est en cours. Une demande d'autorisation accélérée a été déposée en vue de rénover et de mettre aux normes le terrain synthétique pendant l'été. Or le canton a exigé, vu la zone, la dépose d'une demande définitive, ce qui prend plus de temps et est plus coûteux.

Les négociations avec le FC St-Paul sont toujours en cours.

Les statuts sont en cours de modification, ce qui permettra une meilleure et plus équitable répartition avec Collonge-Bellerive. Cela permettra à terme à Meinier de remettre ses actifs au CSR, et à Collonge-Bellerive d'investir à hauteur de 50 % de l'investissement total. Les communes seront ainsi à parts égales dans les futurs aménagements du centre sportif. Les nouveaux statuts seront présentés en temps utile au Conseil municipal.

Dans le but de répondre aux développements de la région en termes de besoins, les communes envisagent de mettre à disposition, à terme, trois terrains synthétiques utilisables par tous les temps. La commune de Collonge-Bellerive, qui serait prête à investir dans un projet de halle multisports, a décidé de prendre à sa charge le financement d'une DR (demande de renseignements) plus importante. S'agissant d'un projet à un horizon de 10 à 15 ans, **le Maire** présentera ce projet en temps utile.

À la demande de **Fabien Gillioz, le Maire** apporte un bref complément d'information.

l) Salle de gym

Marc Jaquet annonce que la délibération relative à la réfection du sol de la salle de gym (environ Fr. 90'000.-) sera prochainement présentée au Conseil municipal. Ces travaux interviendront probablement en 2022.

m) Nouveau local de la voirie

Marc Jaquet annonce un dépassement de Fr. 15'000.- sur le crédit voté (Fr. 150'000.-). Celui-ci est dû à deux imprévus : problèmes d'étanchéité rencontrés, et obligation d'installer un fil pilote sur le chauffe-eau du local (SIG).

n) Pépites meynites

Coranda Pierrehumbert présente les Pépites meynites, un projet qui a bien avancé au sein des commissions COSC et DEC.

La COSC réfléchissait à l'époque à une possibilité de bons à offrir aux jubilaires, que les aînés auraient pu librement dépenser chez les commerçants locaux. La réflexion est partie de là : non pas une monnaie parallèle, mais des bons à dépenser alentour, que les habitants pourraient soit offrir, soit acquérir. Des commerces locaux ont été sélectionnés, surtout des commerces de bouche (alimentation, boissons, vin, bière, cidre, jus de pomme), des marchés à la ferme, les artisans qui participent régulièrement au marché communal ainsi que les salons de coiffure et d'esthétique du centre du village.

Boris Aellen a réalisé les trois bons (valeur : Fr. 10.-, Fr. 20 et Fr. 50.-) en utilisant les emblèmes de la Commune (noyer, chouette, Seymaz et château de Rouelbeau). Ces bons, numérotés et imprimés sur papier cartonné, seront valables 1 an avec le visa et le tampon communal.

Le règlement et le déroulement de cette opération seront envoyés aux entreprises et commerces sélectionnés qui seront invités à y participer. La liste de ceux-ci, modulable, sera transmise lors de chaque achat de bons à la Mairie.

Cette opération devrait commencer début avril. Dans un premier temps, la Commune les offrira aux aînés, mais n'importe quel habitant pourra en acquérir. Si les finances communales le permettent, il pourrait même être imaginable, un jour, d'offrir des Pépites meynites durant les promotions citoyennes.

o) Patrimoine arboré

Coranda Pierrehumbert passe rapidement en revue la présentation qui avait été faite lors de la précédente législature. La démarche visait à planter ou remodeler environ 150 arbres sur les espaces identifiés comme prioritaires sur le territoire communal. Le budget global de cette première étude s'élève à Fr. 300'000.-, sachant que la Commune pourrait recevoir

entre 40 et 50 % de subventions. L'Exécutif soumettra le crédit y relatif lors du prochain Conseil municipal. Ce travail s'échelonne sur 3 ou 4 ans en coordination avec l'Exécutif, notre mandataire Viridis et la commission, dès l'instant où chacun des secteurs prioritaires aura été affiné.

p) FITIAP

Beaucoup de travaux sont en cours au sein de la commission juridique par rapport à la révision des statuts, du règlement, et la convention d'objectifs. À l'origine, la convention d'objectifs était tripartite et visait à régler la façon dont les partenaires travailleraient ensemble. Chaque commune assumait les coûts d'entretien des constructions réalisées sur son propre territoire. La construction du P9 a mis en évidence le fait que les partenaires devaient vraiment s'engager conjointement et qu'il devenait important de briser cette question de la territorialité au niveau des investissements et des frais d'entretien et d'être complètement solidaires. De plus, la FITIAP encaisse désormais la taxe d'équipement, avec laquelle elle réalise les aménagements du développement de la zone. Ceux-ci seront ensuite transférés aux communes, qui auront la charge financière de les entretenir. La nouvelle convention d'objectifs permettra de régler clairement toutes ces questions, ainsi que les éventuelles garanties sur rémunération et la possibilité, pour la FITIAP, de ristourner aux communes une partie de son bénéfice. Cette convention d'objectifs a été étroitement discutée par les deux Exécutifs communaux.

Sur une question de **Yannick Dupraz, Coranda Pierrehubert** précise que la convention d'objectifs concerne les infrastructures (routes et chemins, éclairages publics, hydrantes, etc.), pas les bâtiments. Une résolution sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

S'ensuivra une délibération pour l'approbation des statuts dès que ceux-ci auront été votés par le Conseil de fondation, ajoute **Coranda Pierrehubert**, qui passe brièvement en revue les modifications apportées.

q) Éclairage public

Une trentaine de personnes ont répondu au sondage concernant les trois lampadaires-tests installés au chemin de la Rétuelle. 21 sondés ont opté pour l'éclairage A (le plus doux). La diminution à 10 % a été unanimement appréciée. Les détecteurs de mouvement ont en revanche provoqué beaucoup de remarques dont la Commune tiendra compte.

r) Ateliers Zéro déchet

Une des premières actions entreprises par la Commune dans le cadre de l'Agenda 2030, ce sont des ateliers zéro déchet. Ceux-ci se feront sous la forme de conférences virtuelles. Introduction générale le 24.3 à 19h30. Celle-ci sera suivie de trois ateliers : aliments et boissons le 4.5, cosmétique, nettoyage et vêtements le 27.5, vacances, fêtes et cadeaux le 10.6.2021. Ces ateliers se dérouleront de 19h à 21h (soit en virtuel, soit en présentiel). Les inscriptions sont ouvertes sur le site Internet de la Commune.

6. Projets de délibérations

- **01/2021** : Projets des plans de sites du hameau de Monniaz, plan n° 30077-523, et des hameaux du Petit et Grand Sionnet, plan n° 30075-523-525, sur les communes de Jussy et Meinier.

Le Maire rappelle que les élus ont lu ces délibérations ; ces projets ont demandé beaucoup de travail à Jussy, sachant que seule une toute petite partie de Meinier est concernée.

La Présidente est dispensée de donner lecture de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte à la majorité simple par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 16 Conseillers municipaux présents.**
(délibération votée en annexe)
- **02/2021** : Projets de modification des limites de zones du hameau de Monniaz, n° 30077-523, et des hameaux du Petit et Grand Sionnet, n° 30075-523-525, sur les communes de Jussy et Meinier.

La Présidente est dispensée de donner lecture de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte à la majorité simple par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 16 Conseillers municipaux présents.**
(délibération votée en annexe)

7. Rapports des commissions

a) Finances (FIN)

Enrico Castelli n'a rien de particulier à signaler.

b) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Ania Schwab indique que la commission s'est réunie le 8 mars dernier. Elle a discuté des points suivants :

- Les promotions se dérouleront de manière différente. Pour l'instant, la commission prévoit d'organiser les promotions pour les 8P le jeudi après-midi 1^{er} juillet et le vendredi 2 juillet l'après-midi également pour tous les élèves de l'école. L'APEM, la Rampe, la Ludo organiseront des ateliers et des jeux, le P'tit Gourmand proposera un château gonflable et la Commune offrira des trampolines ainsi qu'un carrousel.
- Projet de carte de vœux pour les aînés de la Commune : ce projet est une collaboration avec la COSC, qui a eu l'idée d'envoyer aux aînés une carte de vœux à l'occasion des fêtes de Pâques pour leur signifier que la Commune pense à eux malgré la situation compliquée. Seront joints à ce courrier des dessins des enfants de l'école. Les enseignants sont très favorables à ce projet.
- Inauguration de la nouvelle école le 4.9.2021 : ce sera également une collaboration inter commissions. L'EJC se chargera de l'organisation de l'événement, la COSC interviendra pour la réouverture de la galerie et la MASE sera présente pour mettre en place l'infrastructure de la Fête de la Pomme et du Terroir qui aura lieu le lendemain.
- Sortie ados : la commission réfléchit à divers projets, notamment à une sortie en paddle qui pourrait se faire en juin ou septembre, un parcours ludique dans les bois de Jussy ou des ateliers en lien avec le développement durable.
- Promotions citoyennes : la date a été fixée au 4.10.2021 pour la partie officielle au théâtre du Léman. La commission décide de recevoir les jeunes promus le 28.9.2021 à la mairie afin d'avoir plus de temps pour échanger avec eux.
- Semaine de la démocratie : l'EJC proposera aux élèves de 8P d'organiser une vraie séance de vote sur un sujet d'actualité avec préparation en classe et dépouillement à la Mairie, suivi d'un mini-débat.

c) Cohésion sociale & Culture (COSC)

La commission s'est réunie deux fois, le 15 décembre et le 9 février, annonce **Valérie Sella**.

- ☑ En collaboration avec l'assistante sociale, Silvia Antelo, la commission souhaite mettre sur pied des conférences pour les aînés. La première pourrait être une conférence-atelier animée par un physiothérapeute sur le thème de la prévention des chutes.
- ☑ La commission souhaiterait également organiser des conférences-ateliers destinées aux personnes qui souhaitent de l'aide pour ouvrir des dossiers en vue de l'obtention des prestations complémentaires, ceci en collaboration avec l'Hospice général et Pro Senectute. Sous réserve de disponibilité de la salle communale, la commission propose d'organiser ces séances le jeudi 14 ou 21.10.2021, de 17h30 à 19h30.

Coranda Pierrehumbert indique que la date retenue est le 14.10.2021. Cette conférence-atelier sera ouverte aux habitants de Seymaz-Région. Elle s'adresse aux personnes en âge AVS ou à 5-6 ans avant, mais aussi aux proches aidants.

Valérie Sella indique qu'en cas d'indisponibilité, les dates prévues dans les autres communes seront aussi à disposition des Meinites.

- ☑ Des conférences-ateliers comme décrites ci-dessus pourront également s'adresser à différents publics comme les jeunes adultes, par exemple. Les thèmes abordés pourraient être les démarches administratives, comment remplir sa déclaration fiscale, comment tenir un budget, le désendettement... Silvia Antelo propose par exemple une collaboration avec l'association Autonomia ou l'Hospice général qui proposent eux aussi des ateliers sur ces thèmes. Des liens pourraient également être créés avec la Rampe.
- ☑ Silvia Antelo prendra contact avec les îlotiers et les APM afin d'étoffer son réseau social de proximité.
- ☑ Un panneau d'informations sociales sera visible par l'extérieur de l'espace santé-social.
- ☑ Des affichettes avec les différentes structures existantes sur le canton à propos de la santé psychique ont été placardées sur les panneaux d'affichage de la Commune. Pour plus de visibilité, la commission a proposé de relayer cette information dans le dernier tous-ménages.
- ☑ La commission a aussi diffusé une information sur les bons de respiration octroyés par la Croix-Rouge genevoise afin de soulager les familles avec de jeunes enfants. Le retour a été positif de la part de plusieurs mamans qui ne connaissaient pas cette solution.
- ☑ En ce qui concerne le réseau de solidarité communal Covid-19, la liste des bénévoles a été mise à jour. Elle se compose d'une trentaine de personnes. Néanmoins, ce réseau est peu sollicité actuellement. Une information a été publiée dans le dernier tous-ménages comme quoi les bénévoles sont également disponibles si certains habitants ont besoin d'un transport pour aller se faire vacciner.
- ☑ En ce qui concerne les dons humanitaires, la commission ne fera désormais qu'une session par année au lieu des deux prévues jusqu'à ce jour. Cela permettra une meilleure visibilité des projets soutenus.
- ☑ Si les conditions sanitaires le permettent, la commission verra si la sortie des aînés pourra avoir lieu au mois de juin.
- ☑ La commission continue à travailler sur l'inauguration de la réouverture de la galerie avec également l'édition d'un livre photo retraçant l'histoire de la nouvelle école, de sa destruction à sa reconstruction. Ce livre sera agrémenté de diverses anecdotes. Un tous-ménages avec un appel à témoignages de personnes ayant un lien passé ou présent avec l'école a été distribué.

d) Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Line Müller indique que la commission s'est réunie trois fois.

- Le 12 janvier, la commission a discuté d'une possible collaboration avec l'association Zero Waste Switzerland. Les dates ont été communiquées dans le Meinier infos et la Tribune Rives-Lac. **Line Müller** encourage les élus à s'inscrire et à encourager leur entourage à participer à ces ateliers. Ils sont gratuits (offerts par la Commune) et visent à essayer de réduire la production de déchets.

La commission a également étudié la proposition du service Eco21 de SIG. Suite à une première proposition pour un éclairage public plus économique et écologique, SIG a proposé un programme de transition énergétique global, détaillé en plusieurs domaines et avec des actions concrètes. L'Exécutif s'est formellement engagé à adhérer à ce programme et la Commune a obtenu le certificat Eco21 de SIG. Un prochain rendez-vous aura lieu le 19.3.2021 avec Mme Pamblanco, d'Eco21 ; les priorités à mettre en place pour Meinier sont en cours de discussion.

- Le 1^{er} février, Fabien Gillioz a présenté à la DEC une démarche pour rendre visibles et valoriser les actions qui aident à la réduction des émissions de CO₂. La commission réfléchit sur la manière de réaliser cette démarche. Puis la commission a continué à travailler avec Pierre Olivier sur la suite de l'Agenda 21, qui s'appelle dorénavant Agenda 2030. Des sous-groupes biodiversité, énergie, déchets/consommation, mobilité et communication ont été constitués.

- Le 2 mars, la commission a repris le dossier de l'éclairage public de SIG. Suite aux retours de la population sur les tests effectués sur le chemin de la Rétuelle et à plusieurs questions de la commission, une révision de l'offre sera demandée à SIG. La commission souhaiterait présenter ce projet lors du prochain Conseil municipal, afin de voter un crédit d'investissement en mai. La commission a également discuté du projet de renouvellement du parc arboré qui a été présenté tout à l'heure aux élus.

En parallèle, Boris Aellen a élaboré des propositions graphiques pour les Pépites meynites, ainsi que pour un « carré vert » destiné aux informations sur le développement durable dans les tous-ménages.

e) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

Christophe Berthelet donne lecture de son rapport :

La commission s'est réunie le 19 janvier et le 23 février 2021.

- Bâtiments :

Les travaux du local/vestiaire des employés de la voirie ont été terminés début février.

Les collaborateurs remercient la Commune pour ce magnifique local. Cependant, pour la validation de la norme SIG du contrôle électrique, un câble pilote devait être mis en place du local électrique de la salle communale au tableau électrique de la voirie. Ils ont voulu passer ce câble pilote par la gaine qui amène l'électricité mais, malheureusement, la gaine était obstruée à l'angle de la salle communale. Nous avons donc dû faire un trou pour voir la cause. Résultat, les gaines étaient écrasées et extrêmement endommagées. Jusqu'à ce jour, nous avons eu de la chance de ne pas avoir eu de problème d'alimentation d'électricité à la voirie à la vue des dégâts. Il y a donc eu forcément un coût supplémentaire pour ces travaux.

- Salle de gym :

Nous avons toujours des infiltrations d'eau mais en deux sinistres.

Le premier sinistre toujours pour le sol de la salle de gym. Des recherches et analyses sont en cours afin de trouver ces infiltrations avant de changer le sol de la salle de gym. Nous avons rencontré l'assureur pour les dégâts d'eau, car nous devons faire ces travaux cet été pour toucher la participation de l'assurance. Vu que les problèmes sont toujours là, l'assurance nous accorde un délai d'une année pour faire ce changement de sol.

Le deuxième sinistre découle d'infiltrations d'eau dans les murs côté Voiron et route de La-Repentance, entre le rez-de-chaussée et le sous-sol. Cette infiltration a malheureusement fait des dégâts aux archives de la fanfare. La cause est certainement due aux travaux de la nouvelle école avec des problèmes de drainages. Une analyse est en cours pour la provenance exacte du problème et si c'est l'assurance du chantier ou de la commune qui payera les dommages.

Galerie d'exposition :

Les peintures des murs et sols se feront cet été.

Routes :

La réfection des routes au chemin des Crêts-de-la-Capite est à présent terminée. Les travaux de collecteur entre Covéry et Bellebouche ont commencé. D'autres travaux de collecteurs sont à l'étude au-dessus de Corsinge, vers la route de La-Gara.

Lots communaux :

Les baux arrivant à échéance, de nouvelles reconductions de contrats ont été envoyées avec un nouvel avenant rappelant plusieurs règles.

f) **Manifestations, Sport & Évènements (MASE)**

Sylvie Barbat indique que la commission s'est rencontrée deux fois.

Marché hebdomadaire :

La commission cherche à développer des synergies sur les diverses activités du marché afin de le redynamiser.

Manifestations :

La commission ne baisse pas les bras malgré les restrictions sanitaires. En ce moment, les membres travaillent sur l'organisation du 1^{er} août ainsi que sur la Fête de la Pomme et du Terroir qui aura lieu le 5 septembre.

Pour finir, la commission a validé la proposition du comité d'organisation de la course de l'Escalade, pour la mise en place d'un parcours de course à pied et de marche dans la commune.

8. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le Maire n'a rien de particulier à signaler.

b) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

En l'absence de José Burgos, **le Maire** rappelle qu'il a fait un point lors des communications de l'Exécutif.

Marc Jaquet ajoute que les comptes ont été présentés. La validation sera prochainement faite par e-mail.

Le Maire présente sur plan l'emplacement prévu pour le projet de halle multisports en apportant quelques brèves explications.

c) **FIM**

Enrico Castelli indique que le point principal à l'ordre du jour de la séance du 9.12.2020 était le retour sur la première rencontre du jury du concours route de Gy 28 qui s'était tenue le 26.11.2020 et dont les élus ont eu des échos lors du dernier Conseil municipal, en décembre.

Le retour porte principalement sur deux points :

1. La possibilité de construire le futur quartier en une phase ou en deux phases. Pour rappel, le programme du concours prévoit deux phases afin de tenir compte bien entendu des locataires actuels. Comme l'a relevé le Maire lors du Conseil municipal de décembre, une séance d'information a été organisée avec les locataires qui ont salué la démarche. Si des solutions sont trouvées pour le déplacement des locataires actuels de la route de Gy 28, le jury du concours pourrait informer les bureaux d'architectes qui seront retenus que la construction ne se fera pas en deux phases, mais en une phase. Pour l'heure, la question reste ouverte même s'il semble difficile de déplacer tous les locataires dans un délai raisonnable.
2. L'intégration d'un membre de la BARA au sein du jury, suite à une demande de son Président, Christophe Berthelet, lors du Conseil municipal de décembre. Suite a été donnée à cette demande et Valérie Sella a rejoint le jury en tant que membre suppléant.

Un autre point de l'ordre du jour est relatif aux travaux que les élus ont certainement relevés, à savoir :

- La réfection complète du chemin parallèle au chemin du Stade ;
- La réfection d'une partie de l'entrée du chemin du Stade 7 ;
- La réfection de l'accès pour se rendre à la salle de gym.

Enfin, pour le parking du Chat, il a été décidé de changer les trois grilles ouvertes sur le terrain en herbe. Ces grilles posent des problèmes, car l'eau et l'herbe tondu descendent à l'intérieur, ce qui a condamné les places de parking qui se trouvent en dessous. Les grilles seront remplacées par un système de fermeture auto-ouvrant (ouverture automatique en cas de feu). Les pourtours en béton actuels ne devraient pas être changés.

Jury du concours, séance du 4.3.2021 :

Le jury du concours s'est réuni pour une deuxième séance la semaine dernière de 8h à 18h à la salle communale. Le but de cette seconde rencontre était l'évaluation des dossiers de candidature et le choix des concurrents pour le projet à proprement parler. 54 candidatures de bureaux d'architectes et ingénieurs civils au total ont été reçues. Chaque candidature a été évaluée par le jury sous l'angle de trois critères, à savoir les références du candidat, l'organisation de ce dernier et la compréhension des souhaits de la FIM. À l'issue de la journée, 15 concurrents ont été retenus. Ces derniers doivent désormais confirmer leur participation, puis bien évidemment réaliser puis rendre leurs projets en vue de la prochaine séance du jury qui se tiendra les 16 et 17.9.2021.

Rapport de la FIM, séance du 9.3.2021 :

Lors de cette séance, les membres actuels du Bureau du Conseil, à savoir le Président Marc Michela, le Vice-président Alain Corthay et le secrétaire François Müller sont reconduits dans leurs fonctions pour la nouvelle législature. Les membres de la commission logement sont également reconduits.

Il est également donné lecture des comptes 2020 qui sont bénéficiaires. Il convient ainsi de noter que la part du bénéfice reversée à la commune par la FIM s'élève à Fr. 100'000.-

d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli donne lecture du rapport de la séance du 13.1.2021 :

Cette première séance avec les nouveaux représentants de Collonge-Bellerive et de Meinier est consacrée à la présentation de la FITIAP et des projets en cours, ainsi qu'à l'organisation pour la nouvelle législature.

Concernant l'organisation, les commissions sont constituées et le Bureau du Conseil de fondation est nommé. La présidence ayant été occupée par un représentant de Meinier lors de la précédente législature, elle revient désormais à un représentant de Collonge-Bellerive. À la présidence est ainsi nommée Corine Rosset. La Vice-présidence revient de facto à Meinier, et Alexandre Schwab est nommé. Les deux autres membres du Bureau nommés sont François Micheli pour Meinier et Michel Bonnefous pour Collonge-Bellerive.

Concernant les projets en cours, les principaux sont :

- La modification des statuts, notamment les articles relatifs à la composition des membres de la Fondation et leur domicile ainsi que la règle sur les mandats consécutifs.
- Le règlement qui détermine les prérogatives du Conseil, du Bureau et de la direction.
- La convention d'objectifs qui est en cours de consultation auprès des Exécutifs communaux.
- Et enfin l'extension de la Pallanterie-Sud.

Enrico Castelli donne ensuite lecture du rapport de la séance du 10.2.2021 :

La séance a débuté par l'accueil de François Müller, nommé par l'Exécutif de Meinier.

Un point de situation est ensuite dressé quant aux statuts. Trois articles seraient modifiés :

- L'article 9 : possibilité pour les communes d'élire un membre non domicilié sur la commune ;
- L'article 10 : rééligibilité des membres du Conseil après une pause d'une législature ;
- L'article 11 : inscription du principe de rémunération des communes.

Ces modifications ont été transmises aux communes.

Un second point de situation est dressé concernant l'extension de la Pallanterie-Sud et notamment le concept énergétique territorial. Comme l'avait signalé Christophe Berthelet dans son rapport en décembre dernier, un appel d'offres a été lancé pour la quête d'un contractant énergétique. Une proposition de contrat du Groupe E a ainsi été reçue. Cependant, la proposition présente plusieurs problèmes juridiques mais aussi d'ordre technique. Elle sera attentivement étudiée et retravaillée par les commissions Technique et Juridique.

Enfin, une présentation sur les différentes possibilités de densité pour la pièce dite B est effectuée en tenant compte des discussions et négociations en cours tant avec le Cercle des Agriculteurs qu'avec Serrurerie 2000. La question des sous-sols est également soulevée et il est relevé qu'il serait judicieux de garder des zones en pleine terre. Le Conseil soutient le principe d'une densité la plus élevée possible pour le développement de la pièce B.

e) Communes-École

Paola Sanz Velasco n'a rien à signaler.

f) Fanfare

Enrico Castelli n'a rien à signaler.

g) Pompiers

Sylvie Barbat annonce que depuis le 27 février, toute la compagnie est dorénavant certifiée BLS (massage cardiaque et défibrillateur).

Le Maire remercie chaleureusement les élus pour la qualité de leurs informations et le travail qu'ils fournissent au sein des commissions. Ceux-ci connaissent leurs dossiers et s'investissent beaucoup, ce qui est très positif pour la commune.

9. Divers**a) Démission de Chloé Bourgeois de sa fonction d'élue**

Chloé Bourgeois a la tristesse et en même temps la joie d'annoncer qu'elle va devoir quitter le Conseil municipal à la fin de l'année scolaire pour des raisons familiales. Elle va en effet s'installer dans le Jura bernois.

Le Maire la remercie chaleureusement pour tout le travail qu'elle a accompli et espère qu'il sera possible de fêter son départ d'ici cet été.

La Présidente lui souhaite, au nom du Conseil municipal, tout le meilleur dans le Jura bernois et la remercie pour sa collaboration au sein de la commission EJC.

b) Mesures Covid-19

Sur une question de **Christophe Berthelet**, **le Maire** indique que la Commune a octroyé, dans le cadre des mesures Covid, un certain nombre de loyers gratuits aux gérants des restaurants, que ce soit à Rouelbeau ou au Tilleul.

Christophe Berthelet a été interpellé par une entreprise – dans la zone de la Pallanterie – liée à la restauration (métiers de la bouche). La Commune entrerait-elle en matière dans ce cadre-là, cette entreprise ne bénéficiant d'aucune aide ?

Le Maire précise que dans ce cas, le bail a été signé avec la FITIAP. Celle-ci n'avait pas souhaité entrer en matière, il y a quelques mois. L'Exécutif pourrait relayer cette demande à la fondation.

Enrico Castelli rappelle que la FITIAP a donné à ses locataires, en 2020, la possibilité de reporter le paiement équivalant à deux mois de loyer jusqu'à la fin de l'année. La FITIAP a reçu peu de demandes à ce propos.

c) Création d'un fonds social Covid-19

Boris Aellen donne lecture de son intervention :

« Une année. Qui l'aurait pensé !

La situation commence à se décanter. Mais il est important que si de nouvelles obligations du Conseil fédéral ou du Conseil d'État arrivent, nous puissions être prêts à y faire face de manière plus adaptée.

De plus, beaucoup de citoyens manifestent le besoin de sortir la tête de ces eaux troubles. Pourquoi n'émettrions-nous pas le souhait de porter une attention particulière ces prochains temps à diminuer un maximum tous les artifices qui interdisent ou obligent, sans toutefois mettre les gens en danger.

Ne pourrions-nous pas changer de langage ?

N'essaierions-nous pas plutôt de nous porter sur un vocabulaire bienveillant et confiant de l'engagement responsable de chaque citoyen ?

En effet, Il me semble que tout le monde est conscient qu'il est préférable de respecter les distances physiques.

Oserions-nous ouvrir l'espace ? Ranger les barrières et les cadenas.

Pourrions-nous remplacer le rouge par du vert, et changer les interdictions en conseils ?

Pourrions-nous ouvrir les salles et laisser les enfants en âge de droit participer à leurs cours pour qu'ils s'évadent un peu, se défoulent. Il me semble qu'ils ont déjà payé assez cher.

On parle d'ailleurs de la troisième vague du Covid, qui est psychologique en plus d'être économique.

Et si, dorénavant, nous nous tenions aux règles minimums cantonales ?

Pour finir, je tiens à lancer une réflexion sur le surplus financier que les non-manifestations, les non-événements génèrent. Serait-il pertinent aujourd'hui de créer un fond social avec cet argent que nous continuerons à alimenter pour toutes les personnes, toutes les familles qui dans les mois et années à venir en auront fortement besoin ? »

Le Maire rappelle que la Commune, qui reçoit des recommandations et obligations des instances cantonales et fédérales pour les espaces publics, le parascolaire, les écoles, la crèche, etc., est légalement obligée de s'y soumettre. Elle n'a aucune latitude sur ces questions. Concernant la question d'un fonds social, la Commune dispose de trois fonds et est toujours à l'écoute des demandes particulières. Si la Covid a généré quelques économies, il a aussi engendré des charges supplémentaires.

Simona Korff relève que la ville de Genève communique différemment sur la Covid. Les panneaux rouges ont été remplacés par des blancs. Peut-être faudrait-il, tout en restant dans les règles, réfléchir à des manières différentes de communiquer ?

La Commune se renseignera par rapport à cet affichage, indique **le Maire**.

Boris Aellen propose d'évoquer ces questions lors de la prochaine séance de la DEC.

d) Création d'une commission éthique

Paola Sanz Velasco propose officiellement de voter, lors du prochain Conseil municipal, la création d'une commission éthique.

e) Annulation de la dernière séance du Conseil municipal

Boris Aellen donne lecture de son intervention :

« J'aimerais que l'on échange sur la décision de l'annulation du Conseil municipal, car pour moi c'était un étonnement d'imaginer qu'on n'ait rien à se dire en cette période si particulière.

Il me semblait au contraire que le moment était très intense et que nous avons beaucoup de choses à nous raconter.

Nous sommes à un moment où la curiosité et le lien sont plus que nécessaires pour que le bien-être puisse subsister.

J'ai compris que ces moments, après le Conseil municipal, où nous nous retrouvons autour d'un café ou autre et où nous sortons de cette structure solide et resserrons nos liens, me manquaient.

J'ai le souhait que dans un futur proche, si c'était à refaire, nous puissions conserver ces dates même si l'ordre du jour semble maigrichon. En effet, ces moments sont des moments de rencontres et d'échanges. Il m'a semblé qu'annuler actuellement dans un contexte comme

celui de la Covid ne faisait pas sens. D'autant plus que pour certains, c'est notre première législature. Pour ma part, j'ai besoin de cette continuité.

Serait-il possible que l'information circule d'une manière horizontale pour que les Conseillers municipaux qui veulent profiter de ce temps agendé pour approfondir un sujet puissent le faire ?

Si d'aventure, une telle situation se répétait, il serait opportun d'avoir à disposition un outil de visioconférence adapté et prêt. Et pourquoi pas enregistrer les séances pour les diffuser en différé ou même en direct ? »

Paola Sanz Velasco demande à son tour si les élus ne doivent pas être consultés en cas d'annulation d'une séance du Conseil municipal.

Le Maire souligne que la séance du Conseil municipal est préparée conjointement par l'Exécutif et le Bureau. En l'occurrence, il n'y avait pas de points à mettre à l'ordre du jour de cette séance. Il résume le protocole qui préside aux séances du Conseil municipal et rappelle qu'on ne peut faire une séance du Conseil municipal qu'avec des points « Divers ». Les élus ont par contre toute latitude pour demander des séances hors Conseil municipal.

Sur une remarque de **Paola Sanz Velasco**, **le Maire** répète qu'il n'y avait aucun point institutionnel à mettre à l'ordre du jour. C'est le Conseil municipal qui élit le Bureau, c'est donc que les élus font confiance à ses membres.

Michel Vazquez rappelle que le Conseil municipal est soumis à un règlement ; celui-ci précise que c'est le Bureau et l'Exécutif qui décident de l'ordre du jour et de la tenue ou non des séances du Conseil municipal.

Rien n'empêchait les autorités de consulter les élus en amont, relève **Simona Korff**. L'e-mail qui a été envoyé par la Mairie n'était pas très ouvert.

Le Maire répète une fois de plus qu'il n'y avait pas de points à mettre à l'ordre du jour. Il y a des points institutionnels (motions, délibérations, résolutions, etc.), mais il n'est pas possible de convoquer un Conseil municipal pour traiter de points « Divers » ou d'échanger sur des sujets variés. Si le Conseil municipal peut toujours demander une séance informelle, ce ne sera pas dans le cadre des séances du Conseil municipal. Le règlement est strict à ce propos.

Un.e membre du Conseil municipal serait d'avis de mettre en place des cafés du Conseil municipal.

Mais les rapports des commissions figurent une fois sur deux à l'ordre du jour, rappelle **le Maire**. Et seule la DEC s'était réunie, au début de l'année.

Coranda Pierrehumbert ajoute que le Conseil municipal n'est pas un rassemblement de citoyens pour traiter de points « Divers ». L'ordre du jour du Conseil municipal doit être planifié plus de 10 jours avant la date.

Sur une remarque de **Fabien Gillioz**, **le Maire** précise que la séance n'a pas été annulée pour des raisons de Covid, mais parce qu'il n'y avait vraiment rien à l'ordre du jour.

Revenant sur la demande de Paola Sanz Velasco de créer une commission éthique, **Coranda Pierrehumbert** indique que la discussion sera à avoir avec, cas échéant, un vote. Il faut déjà voir qui serait intéressé à en faire partie, s'entendre sur le terme d'« Éthique » et déterminer des objectifs. Elle propose au Conseil municipal d'organiser une séance hors Conseil municipal à 19h30, afin d'aborder tous ensemble ces différentes questions.

Le Maire ajoute que **Michel Vazquez** se renseignera auprès du SAFCO sur la possibilité légale d'ajouter une commission permanente en cours de législature.

Christophe Berthelet suggère de sonder maintenant l'intérêt des élus par rapport à cette commission.

Enrico Castelli ajoute que, selon l'art. 60 du règlement du Conseil municipal, des commissions ad hoc peuvent être créées ponctuellement et pour des sujets déterminés.

Coranda Pierrehumbert répète qu'il faudra déterminer à quoi servirait cette commission, si cela vaut la peine de la créer, quelles seront ses prérogatives, si elle a lieu d'être et qui souhaite y participer.

Chloé Bourgeois trouverait limite de créer une commission afin de chercher des solutions pour contourner les réglementations de la Confédération. Personne n'a envie de cette crise et tout le monde en a ras le bol. Créer une commission pour soutenir des gens dans le besoin, elle peut le comprendre. Mais si c'est pour contester les mesures, elle ne voit pas une commune faire ça. Dans ce cas, il n'y a pas de discussion à avoir.

Une brève discussion s'engage sur la possibilité d'organiser une séance avant le prochain Conseil municipal afin de trancher cette question, mais aucune décision formelle n'est prise.

f) **Petit bois**

Sur une question d'**Olivier Zahnd** quant à l'entretien des arbres du Petit Bois, **le Maire** indique qu'il est entretenu par la Commune. Le responsable de la voirie ira voir sur place l'état des arbres.

g) **Greffons du vieux noyer**

Un ami d'**Olivier Zahnd** tient à la disposition de la Commune et des intéressés des greffons du vieux noyer de Meinier.

h) **Abattage de deux arbres**

Simona Korff relève que beaucoup de Meinites se sont demandé pourquoi les deux arbres vers la Rampe avaient été abattus. Peut-être serait-il judicieux de rappeler, dans le prochain Meinier infos, qu'ils étaient tous les deux malades (**Ndr** : Cette information avait déjà été donnée lors de la séance du Conseil municipal du 17.9.2020 – PV en ligne sur notre site – au point 9.a), soit : « Sur une question de Yannick Dupraz, le Maire confirme que les deux tilleuls situés devant La Rampe devront malheureusement être abattus. Ils ont été dûment inspectés et ont été considérés comme dangereux. Ils seront remplacés par un gros platane (45 cm) qui sera planté dans l'axe de la parcelle, et des petits arbres fruitiers. Ces plantations feront partie du concept d'aménagement de cette zone. »).

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 23h40.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 22 avril 2021 à 20h15.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....
Yannick Dupraz

.....
Ania Schwab

Annexes : délibérations votées

Meinier, le 22 avril 2021/em



Délibération n° 01-2021

Projets des plans de sites du hameau de Monniaz, plan n° 30077-523, et des hameaux du Petit et Grand Sionnet, plan n° 30075-523-525, sur les communes de Jussy et Meinier

Vu le plan directeur cantonal 2030 et la fiche C05 du schéma directeur cantonal, préconisant la préservation des hameaux et le maintien de leur substance bâtie par le classement en zone de hameaux,

vu le plan directeur communal de Jussy, adopté par le conseil municipal de Jussy le 7 mars 2011 et approuvé par le Conseil d'Etat le 15 juin 2011, qui recommande dans sa fiche de coordination A3 de préserver la substance patrimoniale des hameaux dans le cadre de la zone agricole,

vu l'absence de plan de site dans les secteurs de Monniaz et de Sionnet, nécessaire à l'aménagement et à la conservation de ces sites, et la nécessité de mettre en œuvre un développement coordonné des périmètres de Monniaz et de Sionnet situés en zone agricole, de pouvoir maîtriser l'évolution de ces périmètres, de maintenir la valeur patrimoniale des sites,

vu l'intérêt pour la commune de Jussy d'élaborer un projet de plan de site pour disposer d'une vision d'ensemble des enjeux de protection et d'évolution du hameau, afin d'être en mesure de répondre à des initiatives privées ponctuelles dans un souci de cohérence générale,

vu la résolution n° 01/2019 votée par le conseil municipal de Meinier dans sa séance du 7 février 2019 – pour les parcelles ou parties de parcelles sises sur le territoire de Meinier – et la résolution n° RES01-2020 votée par le conseil municipal de Jussy dans sa séance du 7 septembre 2020, décidant d'engager la procédure en vue de l'adoption des plans de sites des hameaux de Monniaz et de Sionnet,

vu les enquêtes publiques n° 1973 et 1974 qui se sont déroulées du 28 septembre au 28 octobre 2020,

vu les observations reçues dans les délais impartis, ainsi que les réponses y relatives dont les copies ont été adressées au service des monuments et des sites,

vu le traitement des observations et des courriers de réponses par la commission urbanisme du 22 février 2021, conformément à l'art. 30, al. 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'art. 40 al. 3 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 16 CM présents

1. De préavis favorablement l'adoption du projet de plan de site n° 30077-523 du hameau de Monniaz sur la commune de Jussy, sous les réserves suivantes :
 - a. adapter la position de l'« aire d'implantation pour une construction agricole » de la parcelle n° 413 de façon à l'éloigner un peu plus de la limite de la frontière nationale,
 - b. prévoir une nouvelle emprise pour une « aire d'implantation pour une construction agricole » sur la parcelle n° 471, en prolongation volumétrique du hangar agricole actuel et jusqu'à recouvrir et intégrer la fosse à purin existante,
 - c. agrandir l'emprise de l'« aire d'implantation pour une construction agricole » de la parcelle n° 471 en limite nord du plan de site, en alignement avec la nouvelle implantation prévue en prolongation du hangar agricole existant (voir paragraphe précédent),
 - d. modifier l'emprise de l'« aire d'implantation pour une construction agricole » de la parcelle n° 407, en supprimant l'agrandissement prévu au sud pour le remplacer par une possibilité de prolongement du grand bâtiment agricole actuel,
 - e. modifier l'emplacement des « arbres majeurs », « arbres intéressants » et « arbres de moindre importance » sur les parcelles n° 1139 et 1140,
 - f. supprimer l'indication de l'emprise des tunnels agricoles sur la parcelle n° 471,
 - g. rajouter une « vues et dégagements à préserver » sur la parcelle n° 413, de façon à inscrire dans le plan la volonté de préserver un dégagement visuel vers le grand paysage des deux côtés de la route de Monniaz, entre le hameau proprement dit et les constructions isolées implantées le long de la route française depuis la douane,

- a. raccourcir une « vues et dégagements à préserver » sur la parcelle n° 471, de façon à ne pas péjorer une éventuelle possibilité de disposer des tunnels agricoles en limite nord du plan de site. Cette modification s'accompagne de la recommandation de planter un dispositif de filtre paysager dans le prolongement des arbres majeurs existants,
 - b. adapter le règlement (art. 7.3) en précisant que les haies existantes seront maintenues et entretenues selon la législation et que seules les haies nouvelles devront respecter une hauteur maximum de 1.2m et être entretenues de manière à garantir un champ de vue libre.
1. De préavis favorablement l'adoption du projet de plan de site n° 30075-523-525 des hameaux du Petit et Grand Sionnet sur les communes de Jussy et Meinier, sous les réserves suivantes :
 - a. modifier le plan de façon à attribuer la valeur de "bâtiment maintenu" pour l'ensemble du bâtiment n° 621 de la parcelle n° 496,
 - b. modifier la limite de "bâtiment maintenu" du bâtiment n°152 de la parcelle n°497 en la déplaçant vers l'ouest, au niveau de traces persistantes de la rupture typologique (redent d'un mur mitoyen et poteau support d'une panne intermédiaire),
 - c. changer de catégorie le bâtiment n° 1060 de la parcelle n° 1252, en le considérant comme "autre bâtiment" et plus comme "bâtiment ou partie de bâtiment dont la démolition peut être demandée en contrepartie d'une transformation sur la parcelle concernée",
 - d. changer de catégorie le bâtiment n° 190 de la parcelle n° 1229, en le considérant comme "autre bâtiment" et plus comme "bâtiment ou partie de bâtiment dont la démolition peut être demandée en contrepartie d'une transformation sur la parcelle concernée",
 - e. supprimer la notion de vigne protégée dans la légende du plan de site pour ne laisser que vigne,
 - f. adapter le plan à la nature effective du sol en supprimant la vigne de la parcelle n° 808, pour la remplacer par la notion d'espace agricole ouvert,
 - g. modifier le tracé de la "vues et dégagements à préserver" sur la parcelle n° 1098, de façon à éviter qu'il ne soit en conflit avec un bâtiment existant,
 - h. ajouter les haies structurantes manquantes le long de la route de Compois au niveau de Petit Sionnet et sur une limite perpendiculaire à la route de Compois (haie de type bocage),
 - i. adapter le règlement (art. 7.3) en précisant que les haies existantes seront maintenues et entretenues selon la législation et que seules les haies nouvelles devront respecter une hauteur maximum de 1.2m et être entretenues de manière à garantir un champ de vue libre.
 2. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 28 avril 2021.

Meinier, le 19 mars 2021

La Présidente du Conseil municipal
Ania Schwab



Délibération n° 02-2021

Projets de modification des limites de zones du hameau de Monniaz, n° 30078-523, et des hameaux du Petit et Grand Sionnet, n° 30076-523-525, sur les communes de Jussy et Meinier

Vu le plan directeur cantonal 2030 et la fiche C05 du schéma directeur cantonal, préconisant la préservation des hameaux et le maintien de leur substance bâtie par le classement en zone de hameaux,

vu le plan directeur communal de Jussy, adopté par le conseil municipal de Jussy le 7 mars 2011 et approuvé par le Conseil d'Etat le 15 juin 2011, qui recommande dans sa fiche de coordination A3 de préserver la substance patrimoniale des hameaux dans le cadre de la zone agricole,

vu la nécessité de mettre en œuvre un développement coordonné des périmètres de Monniaz et de Sionnet situés en zone agricole, de pouvoir maîtriser l'évolution de ces périmètres, de maintenir la valeur patrimoniale des sites,

vu la résolution n° 01/2019 votée par le conseil municipal de Meinier dans sa séance du 7 février 2019 – pour les parcelles ou parties de parcelles sises sur le territoire de Meinier – et la résolution n° RES01-2020 votée par le conseil municipal de Jussy dans sa séance du 7 septembre 2020, décidant d'engager la procédure en vue de l'adoption des plans de sites et des modifications des limites des zones des hameaux de Monniaz et de Sionnet,

vu les enquêtes publiques n° 1975 et 1976 qui se sont déroulées du 28 septembre au 28 octobre 2020,

vu les observations reçues dans les délais impartis, ainsi que les réponses y relatives dont les copies ont été adressées au service des monuments et des sites,

vu le traitement des observations et des courriers de réponses par la commission urbanisme du 22 février 2021, conformément à l'art. 30, al. 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'art. 16 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 16 CM présents

1. De préavisser favorablement le projet de modification des limites de zones n° 30078-523 du périmètre du hameau de Monniaz sur les communes de Jussy et Meinier (modification du tracé des limites de la zone agricole et création d'une zone hameau) à Monniaz.
2. De préavisser favorablement le projet de modification des limites de zones n° 30076-523-525 du périmètre des hameaux du Petit et Grand Sionnet sur les communes de Jussy et Meinier (modification du tracé des limites de la zone agricole et création d'une zone hameau) à Sionnet.
3. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 28 avril 2021.

Meinier, le 19 mars 2021

La Présidente du Conseil municipal
Ania Schwab